Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230403-BC2023-048-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 03 AVRIL 2023

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature du marché n°2023/17 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement sur la commune de Montreuil

N°BC2023-048

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**20**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**20**
Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle BONHOMME	

L'an 2023, le 03 avril à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du bureau du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Il a été exposé,
L'étude stratégique « eaux usées » sur la commune de Montreuil s'est achevée en 2017. La station d'épuration de Montreuil est jugée impactante par la Direction Départementale du Territoire et rejette dans un milieu sensible avec notamment des champs captant à proximité. L'assainissement autonome de

la commune, placée à proximité du champ captant, est de nature à générer également un impact sur un milieu dit sensible.

De cette étude découle une planification de travaux pluriannuels dont les enjeux sont :

- d'éviter tout rejet non-conforme vers le milieu récepteur ;
- de créer un réseau d'assainissement pour raccorder les habitations en assainissement individuel.

Les travaux à mettre en œuvre consistent en la suppression de la station d'épuration actuelle située à Montreuil et la création d'une extension du réseau d'assainissement à Montreuil le bourg et Cocherelle (tranche ferme). De plus, Il faudra réaliser un réseau d'assainissement sur le hameau de Fermaincourt côté Montreuil (tranche ferme) et inclure la possibilité de créer un réseau d'assainissement sur le hameau de Fermaincourt côté Cherisy (tranche optionnelle).

Le présent marché a pour objet de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux susmentionnés. Il comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle détaillées ci-dessus.

Une procédure formalisée a été lancée le 27 décembre 2022 sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire pour partie provisoire.

À l'issue du délai de consultation 4 offres ont été réceptionnées.

Le marché sera conclu pour une durée estimative de 52 mois.

La Commission d'appel d'offres (CAO), réunie le 27 mars 2023, a attribué ce marché à la société BFIE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.1414-3,
VU le code de la commande publique,
VU le 3° de la délibération n° 2021-75 du 12 avril 2021 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services passés selon une procédure formalisée,
VU le procès-verbal d'attribution de la CAO réunie le 27 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la signature du marché n°2023/17 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de suppression de la station d'épuration communale actuelle et raccordement des effluents de Montreuil le bourg, Cocherelle et le hameau de Fermaincourt Montreuil et Fermaincourt Chérisy en tête du réseau de Dreux vers la station d'épuration des Châtelets avec la société BFIE pour une durée estimative de 52 mois et conclu sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire pour partie provisoire de 205 447,12 € HT (toutes tranches comprises) ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le marché.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 14/04/2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 14/04/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Emmanuelle BONHOMME
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.